

Rapport d'évaluation

Évaluation de la composante
de la formation générale
des programmes d'études

du Collège O'Sullivan de Québec

Juin 1999

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études du Collège O'Sullivan de Québec s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de la mise en œuvre de la formation générale dans tous les collèges offrant des programmes conduisant à des diplômes d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique* de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation du Collège O'Sullivan de Québec, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 21 août 1998. Un comité d'experts dirigé par un commissaire de la CEEC, l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 2 et 3 décembre 1998². À cette occasion, il a pu rencontrer la Direction de l'établissement, le comité d'autoévaluation, des professeurs³ de la formation générale et des élèves⁴. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre de la formation générale.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du Collège O'Sullivan de Québec et donne un aperçu de la manière dont la formation générale y est mise en œuvre. Il s'attache ensuite au processus d'autoévaluation retenu par l'établissement. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles est arrivée la Commission après analyse du rapport d'autoévaluation et visite à l'établissement.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – La composante de la formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.
 2. Le comité visiteur était composé de : M. Pierre Després, professeur de philosophie au Collège Montmorency et de M^{me} Nicole Simard, consultante. M. Louis Roy présidait le comité et M^{me} Hélène Bergeron, agente de recherche, agissait comme secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 4. Il s'agissait d'une classe d'élèves de troisième année fréquentant le campus anglophone.

Principales caractéristiques de l'établissement et de la formation générale

Le Collège O'Sullivan de Québec offre deux programmes en Techniques de bureautique dont un conduit à l'obtention du DEC et l'autre à une AEC. Cet établissement est composé de deux entités. L'une, francophone, reçoit les élèves du programme désireuses de suivre leur programme entièrement en Français, l'autre, anglophone, accueille les étudiantes inscrites au DEC qui veulent suivre leurs cours des 3^e, 4^e et 5^e trimestres, en immersion anglaise. Dans ce dernier cas, à l'exception des cours de français et d'éducation physique, l'enseignement est donné uniquement en Anglais et les deux cours de philosophie (340-102-03 et 340-LSA-03) sont remplacés par ceux de Humanities (345-102-03 et 345-LSA-03). En 1997-1998, l'effectif scolaire, presque entièrement féminin, totalisait 450 élèves dont 139 étaient inscrites au DEC. Ces dernières se répartissaient ainsi : 40 élèves en première année, 50 en deuxième et 49 en troisième année.

En formation générale, le Collège compte moins d'une dizaine d'enseignants : deux d'entre eux sont à temps partiel et deux autres font partie du personnel cadre. Étant donné la petite taille du Collège, chacune des matières de la formation générale est enseignée par un seul professeur.

Le rôle et la mission du Collège sont centrés sur des programmes spécialisés, adaptés aux besoins et aux caractéristiques de sa clientèle ainsi que sur des cours de qualité, à la fine pointe des développements technologiques.

Le Collège offre des cours de la formation générale complémentaire dans deux domaines : «Sciences humaines» et «Art et esthétique». Les deux seuls cours développés, «Les défis de l'entrepreneurship» et «Art et ordinateur», ne sont donc pas l'objet d'un choix des élèves.

La démarche institutionnelle d'évaluation

Les travaux d'autoévaluation de la formation générale ont été menés par le Comité pédagogique composé de sept membres du personnel cadre (directeur général, directeur des études, directeur des services aux élèves, responsable de l'information, registraire, directrice du service de placement et directrice des opérations de «l'entreprise d'entraînement», également responsable des activités d'évaluation). Les quatre premiers d'entre eux étaient aussi responsables de chacun des quatre Comités des disciplines scolaires (Français, Anglais, Informatique/bureautique, Comptabilité). Toutes les opérations liées à l'autoévaluation, de l'élaboration des instruments à la rédaction du rapport, ont été coordonnées par la responsable des activités d'évaluation et le Comité pédagogique a analysé puis adopté le rapport.

Un questionnaire a été adressé à quatre groupes d'élèves, dont deux de quatrième trimestre et autant de sixième. L'instrument comprenait des questions, inspirées de celles suggérées par la Commission, portant sur les plans de cours, les méthodes pédagogiques, l'évaluation, les services de soutien et les mesures d'encadrement ainsi que sur les ressources matérielles. Quatre-vingt-quatre étudiantes sur une possibilité de 99, soit 85 %, ont répondu au questionnaire. De plus, quatre élèves ont été rencontrées sur une base individuelle pour approfondir certaines questions.

Les professeurs de la formation spécifique n'ont pas été consultés et ceux de la formation générale l'ont été, principalement, à l'occasion de l'analyse de tous les plans de cours et de la présentation du rapport. Lors de la visite, ces derniers ont dit avoir été suffisamment consultés. Toutefois, aucun enseignant, sauf ceux qui sont aussi membres du personnel administratif, n'a participé au processus d'évaluation. Aussi, la Commission estime que la démarche d'évaluation aurait gagné en qualité, si les enseignants y avaient été davantage associés.

Par ailleurs, le rapport fait état des actions que le Collège compte entreprendre pour corriger et améliorer certaines situations concernant la mise en œuvre de la formation générale. À cet égard, la Commission manifeste son intérêt pour le plan de suivi adopté par le Collège, en novembre 1998, lequel précise les actions envisagées et l'échéancier pour les réaliser.

Évaluation de la formation générale

Pour chacun des éléments de la formation générale qui font l'objet de l'évaluation, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la formation.

La mise en œuvre des moyens pédagogiques

La mise en œuvre des moyens pédagogiques est évaluée sous les aspects suivants : la cohérence de la formation, les méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages et les épreuves synthèses de programmes.

La cohérence de la formation

Selon son projet éducatif, le Collège, comme «institution collégiale spécialisée dans l'enseignement des techniques de bureau», doit centrer son rôle et sa mission sur des programmes spécialisés et adaptés aux besoins de sa clientèle ainsi que sur des cours de qualité, à la fine pointe des développements technologiques. La formation technique constitue l'axe central du projet éducatif et toutes les activités d'apprentissage sont, sans contredit, en lien étroit avec elle. Cependant, le Collège ne fait guère référence à la formation générale dans son projet et la Commission estime qu'il aurait avantage à y identifier les valeurs qu'il entend promouvoir à l'égard de cette formation. Les professeurs, tant ceux de la formation générale que ceux de la formation spécifique, pourraient ainsi plus facilement y faire référence.

Les cours de formation complémentaire sont vus surtout comme complémentaires à la formation spécifique et ils ont été choisis dans des champs étroitement liés à la spécialisation dans le but de mieux préparer les élèves à leur futur emploi. L'analyse des plans de cours effectuée par le Collège démontre d'ailleurs que les cours complémentaires «sont très collés sur les composantes spécifiques du programme». Dans le contexte des devis ministériels actuels, ces cours ne se situent guère dans une perspective de formation générale de la personne. Des élèves rencontrés ont d'ailleurs montré leur intérêt pour un autre choix de cours plus axés sur la formation générale, par exemple des cours d'espagnol. Tout en développant, dans son projet éducatif, les aspects liés à la formation générale, la Commission invite le Collège à examiner, dans cette même optique, les moyens d'élargir les domaines de la formation complémentaire.

La Commission considère, de plus, que le cours complémentaire offert, *Les défis de l'entrepreneurship*, correspond peu aux objectifs d'un cours complémentaire en Sciences humaines vu l'absence de référence à des éléments théoriques. Ce cours paraît assez léger et gagnerait à être étoffé. En conséquence, la Commission invite le Collège à l'enrichir de composantes théoriques en lien avec la formation générale.

Au Collège, l'adaptation des cours de formation propre au programme d'étude est favorisée par son organisation même, puisque celui-ci ne dispense qu'un seul programme. La Commission a noté qu'il y a peu de distinction entre la formation commune et la formation propre, tant l'idée même de cette dernière imprègne tout le programme. En Français, le professeur fait référence au *Français des affaires* dans l'enseignement de la grammaire, de la stylistique et de la structure de la phrase. De plus, lors de la production de textes écrits, les élèves peuvent aborder des sujets propres à leur programme. En Anglais, les cours sont axés sur la communication orale et écrite, en lien principalement avec le domaine des affaires et des relations de travail. En Philosophie et en *Humanities*, le rapport mentionne que l'éthique est abordée dans un contexte de société plus que dans celui de travail de bureau. Par ailleurs, lors de la visite, le professeur de philosophie a mentionné que les élèves sont amenées à traiter des valeurs propres à leur domaine professionnel, tels le respect de la confidentialité, le souci du travail bien fait, le respect des collègues et la tolérance au regard des différences individuelles. En *Humanities*, il apparaît également que les élèves ont à traiter de sujets en lien avec leur futur contexte de travail. Globalement, en formation générale propre, la Commission estime que les contenus d'activités d'apprentissage sont en lien avec les objectifs des cours.

Les méthodes pédagogiques

Selon les résultats du questionnaire, une très grande majorité d'élèves estiment que, dans chaque discipline, les méthodes d'enseignement sont bien adaptées aux cours. Elles considèrent que ces méthodes sont variées : jeux de rôles et simulations, présentation de travaux par les élèves, exercices écrits, travail en équipe, étude de cas, utilisation de documents audio-visuels. Les élèves rencontrées corroborent d'ailleurs les résultats du sondage. L'analyse des plans de cours a, de plus, permis au Collège de constater que les professeurs utilisaient également d'autres méthodes : recherches à l'aide d'internet, conférenciers, critiques de documents, etc. Pour toutes ces raisons, la Commission considère que les méthodes pédagogiques constituent un point fort de la mise en œuvre de la formation générale. D'une manière générale, celles-ci sont variées, dynamiques et adaptées aux objectifs et aux standards des cours de la formation générale ainsi qu'aux caractéristiques des élèves.

Cependant, la Commission a remarqué que les méthodes pédagogiques n'étaient pas toujours précisées dans les plans de cours et elle invite le Collège à le faire.

Les exigences propres aux activités d'apprentissage

La pertinence des travaux exigés des élèves est examinée lors de l'approbation des plans de cours. En Français et en Anglais, ces derniers sont d'abord révisés en Comité de discipline scolaire, où ne siège qu'un seul professeur de la formation générale. En Philosophie et en Humanités, étant donné qu'il n'existe pas de Comité de discipline scolaire, le plan de cours est révisé par le professeur et le directeur général. La registraire vérifie ensuite les plans de cours et la Direction des études les approuve.

En outre, dans une proportion de 90 % et plus, les élèves, qui ont répondu au questionnaire, se sont dits d'accord avec l'énoncé selon lequel l'ensemble des activités des cours correspondait aux objectifs énoncés dans les plans de cours, cela pour les quatre disciplines, et un pourcentage variant entre 77 % et 96 % a affirmé que les travaux exigés sont utiles pour favoriser les apprentissages. Ainsi, la Commission estime que la pertinence des travaux demandés aux élèves et le mécanisme prévu pour l'examiner sont satisfaisants.

L'évaluation des apprentissages

À la suite de l'étude de tous les examens de fin de trimestre par le Comité pédagogique, des grilles d'évaluation ont été développées et remises aux élèves. La Commission estime que l'élaboration de ces instruments constitue un bon moyen pour favoriser l'équité de l'évaluation. D'ailleurs, les élèves rencontrées et celles qui ont été jointes par le questionnaire le confirment. Plus de 90 % d'entre elles considèrent que les critères de correction sont clairs et précisés à l'avance. Cependant, elles émettent certaines réserves à propos de la philosophie, car un peu moins de 70 % sont d'accord avec l'énoncé précédent.

La démarche d'autoévaluation a été une occasion pour le Collège de procéder à une analyse en profondeur de ses instruments d'évaluation et d'identifier certaines lacunes qui concernent principalement le respect des contextes de réalisation prévus dans les devis ministériels à propos de l'Éducation physique, de l'Anglais et des cours complémentaires.

La Commission a examiné le matériel pédagogique dans les cours de la formation générale commune : en Français (*Écriture et littérature*, 601-101), en Anglais (*English language and culture*, 604-102), en Philosophie (*Philosophie et rationalité*, 340-103), en Humanities (*World views*, 345-102) et en Éducation physique (*Activité physique*, 109-104).

En Français, le plan de cours ne prévoit pas d'activité d'évaluation formative et ne fait aucune allusion aux critères d'évaluation. La compétence est évaluée par une activité qui respecte les standards définis dans ce cours, mais la grille de correction demeure imprécise et inadéquate par certains aspects.

En Anglais, le plan de cours ne peut être utile à l'élève tant il manque de l'information. En effet, ce document ne permet pas à l'étudiante de savoir comment, quand et sur quoi elle sera évaluée.

En Philosophie, le plan de cours est conforme aux devis, mais les évaluations prévues sont incomplètes et souvent sous la norme fixée par les standards du cours. Il ne prévoit des évaluations que pour le deuxième et troisième objectifs du cours. De plus, certains standards ne sont pas pris en compte. L'épreuve finale est acceptable. Le plan de cours ne mentionne pas de critère de correction, mais il prévoit des évaluations formatives.

En *Humanities*, le plan de cours semble assez complet et il annonce des évaluations formatives. Les résultats des élèves à l'examen final sont très élevés et ils sont en lien avec le niveau de difficulté de l'épreuve qui correspond à des cours de niveau secondaire plus qu'à des cours de niveau collégial. L'examen comporte des questions qui touchent les différentes parties du cours et qui ne donnent pas l'occasion, à l'élève, d'exercer son esprit de synthèse et d'analyse ou de défendre son opinion. En somme, l'examen final ne permet pas de mesurer le degré de réalisation de l'objectif général du cours tel que défini dans les devis ministériels.

En Éducation physique, aucun des quatre objectifs prescrits dans les devis n'est évalué et aucun de ces objectifs n'est d'ailleurs présenté dans le plan de cours. Il n'y a aucun lien entre les activités offertes dans ces périodes consacrées à la pratique d'activités physiques et les standards prescrits dans les devis. L'intention présentée à la page 4 du plan de cours «Prendre en charge sa condition physique de façon autonome et responsable» ne constitue pas l'objectif général spécifié pour ce cours de l'Ensemble 2 dans le devis ministériel. Le mode d'évaluation porte à près de 70 % sur des éléments tels que la participation aux cours, la ponctualité et le respect des échéanciers, et l'autre 30 % réfère à un résumé de conférences. La pondération pour ce cours est de 0-2-1, il n'y a donc aucune période prévue pour la théorie.

De plus, aucun de ces modes d'évaluation ne convient à la nature des objectifs qu'il est censé mesurer.

La Commission note donc que les plans de cours ne comportent pas tous l'information requise selon la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), qu'ils ne respectent pas tous les devis ministériels quant aux objectifs et standards et que l'évaluation n'est pas toujours effectuée en fonction de l'atteinte de ces derniers. La Commission conclut que le Collège n'est ni toujours assuré du respect de sa PIEA et de celui des devis ministériels ni toujours en mesure d'attester que l'étudiant a vraiment atteint les objectifs dans chacun des cours.

Pour ces raisons, la Commission recommande au Collège d'appliquer plus rigoureusement sa PIEA et de s'assurer que l'évaluation des apprentissages respecte les standards prescrits et soit effectuée en fonction de l'atteinte des objectifs.

Les épreuves synthèses de programmes

Le Comité pédagogique, de concert avec le Service de placement du Collège, a déterminé les compétences essentielles que l'élève devait maîtriser à la fin de son programme. Les Comités de disciplines scolaires ont été ensuite invités à proposer des tâches à réaliser en fonction de ces compétences, puis la conseillère pédagogique a conçu l'épreuve ainsi que la grille d'évaluation. Cette épreuve, qui consiste à une simulation d'une variété de tâches qu'une technicienne de bureau doit accomplir, a été expérimentée à trois reprises : la première au cours de l'année 1996 et les deux autres, en 1997-1998.

Le Collège n'a pas encore trouvé la manière de tenir compte, dans cette épreuve, des compétences développées dans ses cours de formation générale, mais il a entrepris, à cet égard, des démarches avec quatre autres établissements privés dispensant le même programme. Les enseignants rencontrés ont souligné l'importance de l'intégration de la formation générale dans l'épreuve et ils ont démontré leur intérêt de participer à son élaboration.

La Commission *suggère* au Collège de s'assurer que les intentions éducatives de la formation générale soient incluses dans l'épreuve synthèse et y associer à cette fin les professeurs de la formation générale.

* * *

En conclusion, la Commission considère que le contenu des cours de la formation générale propre et les méthodes pédagogiques utilisées sont adaptés au programme d'étude, que ces dernières sont variées et que les grilles d'évaluation favorisent l'équité de l'évaluation. Par ailleurs, le Collège doit prendre en considération les intentions éducatives de la formation générale dans son projet éducatif, dans les cours complémentaires et dans l'épreuve synthèse. De plus, il doit s'assurer d'une application plus rigoureuse de sa PIEA et d'une plus grande conformité de l'évaluation aux objectifs et aux standards des cours.

Les ressources et la gestion

Ces dimensions sont examinées en particulier sous les aspects suivants : les activités de perfectionnement offertes aux professeurs, les ressources matérielles, didactiques et documentaires, les structures et le processus de gestion.

Les ressources

En vue de l'implantation du renouveau, les activités d'information et de perfectionnement se sont déroulées dans le cadre des réunions des Comités de disciplines scolaires et des journées pédagogiques. D'ailleurs, la Commission note l'intérêt du document portant sur l'approche par compétences préparé par la conseillère pédagogique et présenté à l'occasion de l'une de ces journées. Le Collège a, de plus, invité les professeurs à participer à des activités offertes par différentes organisations, mais ils ont été peu nombreux à accepter. Le Collège dispose, en effet, d'un budget de perfectionnement, mais, selon l'administration, celui-ci n'est malheureusement pas toujours utilisé. Le Collège compte mettre sur pied des ateliers intra-muros afin de favoriser la participation du personnel enseignant aux activités de perfectionnement. La Commission lui *suggère* de centrer ces dernières sur une meilleure compréhension de l'approche par objectifs et standards, ce qui pourrait avoir des effets certains sur l'évaluation des apprentissages réalisée par les enseignants. Ces activités pourraient permettre également aux professeurs de discuter entre eux de formation générale et ainsi mieux participer à sa mise en œuvre.

Le Collège est très bien équipé en matériel informatique : plusieurs laboratoires avec au total 280 ordinateurs pour les deux campus, permettant aux élèves un accès facile à internet. En effet, plus de 90 % des élèves qui ont répondu au questionnaire estiment que le nombre d'ordinateurs est suffisant pour les cours qui en nécessitent l'usage. Les élèves rencontrées sont, elles aussi, d'accord avec cet énoncé. Cependant, elles souhaiteraient avoir accès aux ordinateurs après 17 heures, principalement en fin de session. L'équipement informatique soutient principalement la formation spécifique mais aussi la formation générale, notamment, par l'utilisation de l'internet dans les cours d'anglais et de *humanities*. La Commission note que ce type de ressource constitue un point fort de la mise en œuvre de la formation générale au Collège.

Par ailleurs, la bibliothèque manque d'une documentation suffisante pour soutenir l'enseignement dans les disciplines de formation générale, notamment en Philosophie et en *Humanities*. En effet, selon le rapport, les ressources sont insuffisantes dans la première discipline et inexistantes dans la seconde; ce que la Commission a d'ailleurs noté lors de la visite. L'état actuel des ressources documentaires (ouvrages de référence, œuvres de base, etc.) ne contribue donc pas à assurer la qualité de l'enseignement et des apprentissages dans le cadre de la nouvelle formation générale.

Pour cette raison, la Commission recommande au Collège de doter la bibliothèque d'ouvrages de référence et d'œuvres de base.

La gestion

La structure administrative du Collège O'Sullivan est simple et ce dernier profite de la convivialité d'un collège de petite taille : les professeurs et les élèves se connaissent tous, les gestionnaires donnent des cours, les locaux sont rapprochés et les contacts inter-personnels sont d'autant facilités. Au cours de sa visite, la Commission a constaté que les élèves entretiennent de bons rapports avec les professeurs et avec la Direction et qu'un fort sentiment d'appartenance est partagé par tous, ce qui ne peut que contribuer à l'efficacité de la gestion.

En 1994, dans le but notamment d'adapter son organisation administrative aux nouveaux défis présentés par la réforme, le Collège a procédé à une nouvelle répartition des responsabilités du personnel de la Direction. Le Comité pédagogique a assuré le leadership de la mise en œuvre de la formation générale. Le travail s'est réalisé en collaboration avec deux Comités de disciplines scolaires (Français et Anglais) et avec les professeurs des autres disciplines de la formation générale qui, eux, étaient encadrés par un des membres du Comité pédagogique.

Ce dernier comité et les Comités de disciplines scolaires ont tenu des rencontres hebdomadaires. Le professeur de philosophie, celui de littérature et le directeur général se sont réunis, à l'occasion, afin de s'assurer des liens au plan des compétences à développer. Des journées pédagogiques et des réunions générales ont également été organisées. Selon le rapport d'autoévaluation, cette procédure a donné d'excellents résultats et le Collège prévoit continuer dans la même voie.

La Commission note que certains moyens existent pour favoriser les liens entre l'ensemble du corps professoral : journées pédagogiques, rencontres plénières et réunions hebdomadaires des Comités des disciplines scolaires. À cela, s'ajoutent les occasions d'échanges officiels favorisées par la taille de l'établissement.

Toutefois, ces mécanismes ne produisent pas tous les résultats escomptés. La Commission a constaté, en effet, qu'il n'y a guère de lien entre les professeurs des différentes disciplines de la formation générale. Cette dernière bénéficierait, sans contredit, de la création d'un mécanisme officiel d'échange, lequel compenserait en quelque sorte l'isolement des enseignants de cette formation. Ce mécanisme constituerait un lieu où les professeurs pourraient, entre autres, définir leurs besoins en matière de perfectionnement, partager leur vision de la formation générale et donner suite aux conclusions du rapport d'autoévaluation du Collège ainsi qu'à celles du présent rapport, notamment en ce qui a trait à l'évaluation. C'est pourquoi, la Commission *suggère* au Collège de créer, pour les professeurs de la formation générale, un lieu officiel d'échange et de concertation à propos des questions pédagogiques.

Les résultats

Cette dimension de la mise en œuvre de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : le taux de réussite des cours, le taux de diplomation, les services et mesures d'aide favorisant la réussite.

La réussite des cours et la diplomation

La Commission constate que les taux de réussite dans les cours de formation générale commune et propre sont presque toujours supérieurs à ceux obtenus dans l'ensemble des collèges. De plus, les taux de succès des élèves du Collège à l'épreuve uniforme de français sont supérieurs à ceux des collèges du réseau et ce taux a augmenté de 15 % de décembre 1996

à décembre 1997. Ce constat est en lien avec la nature du programme *Techniques de bureautique* qui met un accent particulier sur la correction du code grammatical.

La Commission note que le taux de diplomation est satisfaisant. Cependant, elle fait remarquer que celui-ci s'élève à 65,8 %, et non à 78,1 %, comme le mentionne le rapport, car ce taux doit être basé sur le nombre d'inscrits au premier trimestre et non sur celui des élèves inscrits au cinquième trimestre. Ces résultats témoignent de l'efficacité des services et des mesures d'aide mis en place par le Collège pour soutenir la réussite des élèves.

En ce qui concerne la réussite de la formation générale et son impact sur le taux de diplomation des élèves, la Commission note que le pourcentage des finissantes auxquelles il manque exclusivement un ou des cours de la formation générale pour avoir droit au diplôme dans la durée prévue n'est que de 3,1 %. De plus, le taux de finissantes auxquelles il manque au moins un cours de la formation générale et au moins un cours de la formation spécifique n'est que 9,4 %. Ces résultats attestent l'efficacité des mesures incitatives mises en place par le Collège afin que les élèves prennent conscience de l'importance des cours de formation générale. À ce sujet, la Commission note, entre autres, l'obligation, pour l'élève, de réussir ces cours comme condition d'admissibilité à la formation «Alternance travail-études». La formation générale a donc peu d'impact sur le taux de diplomation des élèves du Collège et la Commission considère cet élément comme un point positif de la mise en œuvre de cette formation.

L'encadrement des élèves

Le Collège a mis en place un ensemble de mesures d'encadrement des élèves qui témoignent de l'engagement du personnel à l'égard de la réussite des élèves. Avant l'implantation de la réforme, plusieurs mesures d'aide existaient : centres d'aide en Français et en Anglais, laboratoires d'informatique supervisés, ateliers de récupération variés et dépistage des élèves présentant des difficultés scolaires au mi-trimestre et préparation d'un plan d'intervention.

D'autres mesures d'aide subséquentes au renouveau collégial ont été mises sur pied : périodes de récupération inscrites à l'horaire de l'élève, parrainage d'élèves par les professeurs, horaires conçus pour faciliter la reprise des cours et dépannage général par une technicienne. Toutes ces mesures sont annoncées régulièrement sur les babillards et les professeurs en font également la promotion. Les élèves rencontrées et celles qui ont répondu au questionnaire sont très satisfaites des mesures d'aide et d'encadrement et elles apprécient la grande disponibilité de leurs professeurs. Selon le sondage, plus de 90 % des étudiantes qui ont utilisé

les services d'aide considèrent qu'ils ont été efficaces. Pour toutes ces raisons, la Commission considère que cet élément constitue un point fort de la mise en œuvre de la formation générale.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études du Collège O'Sullivan de Québec est de qualité.

Les méthodes pédagogiques et leur adaptation dans les cours de formation générale propre, le partage des responsabilités et les liens qu'entretiennent entre elles les diverses instances, les ressources informatiques ainsi que les services de conseil et de soutien offerts aux élèves constituent les points forts de la mise en œuvre de la formation générale.

La Commission recommande cependant au Collège d'appliquer plus rigoureusement sa PIEA et de s'assurer que l'évaluation des apprentissages respecte les standards prescrits et soit effectuée en fonction de l'atteinte des objectifs. Elle recommande également au Collège de doter la bibliothèque d'ouvrages de référence et d'œuvres de base.

Par ailleurs, elle suggère au Collège, d'organiser pour les professeurs des activités de perfectionnement centrées sur une meilleure compréhension de l'approche par objectifs et standards, de les faire participer à l'élaboration de l'épreuve synthèse et de prendre en compte les intentions éducatives de la formation générale dans cet examen. Elle suggère aussi de créer, pour les professeurs de cette formation, un lieu officiel d'échange et de concertation à propos des questions pédagogiques.

Suites de l'évaluation

Le Collège O'Sullivan de Québec exprime son accord avec les commentaires et les recommandations du rapport. Il a réalisé, entrepris ou prévu des actions en réponse aux recommandations, aux suggestions et aux invitations de la Commission.

Actions réalisées :

- Des outils pour l'élaboration des plans de cours ont été développés et diffusés aux professeurs;
- De nouveaux cédéroms et des ouvrages de référence ont été achetés pour augmenter la collection de la bibliothèque.

Actions en cours de réalisation :

- La mise sur pied d'un comité de la formation générale qui deviendra un lieu officiel d'échange et de concertation et dont le mandat portera notamment sur:
 - l'examen de l'offre de cours complémentaire et de la pertinence de maintenir le cours «Les défis de l'entrepreneurship»;
 - les moyens d'intégrer les intentions éducatives de la formation générale à l'épreuve synthèse.
- Des modifications aux modes et instruments d'évaluation des apprentissages pour certains cours de la formation générale;
- La présentation d'exemples de plans de cours lors d'une journée de formation offerte aux professeurs;
- Une activité de perfectionnement pour les professeurs portant sur l'évaluation formative.

Actions à réaliser :

- Un processus d'actualisation de la mission sera entrepris;
- La mise sur pied d'un comité ayant pour mandat d'analyser certains outils d'évaluation et de développer des grilles d'évaluation;
- Une grille d'évaluation des plans de cours sera élaborée;
- Une activité de perfectionnement pour les professeurs sur l'évaluation des apprentissages selon l'approche par objectifs et standards;
- D'autres ouvrages de référence seront achetés par les professeurs touchés.

La Commission estime que ces mesures permettront de rehausser la qualité de la formation générale et souhaite recevoir, en temps opportun, un rapport faisant état des progrès accomplis à l'égard des recommandations faites dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président